

Projet présenté par la Commission de l'environnement et de l'agriculture :

M^{mes} et MM. Christina Meissner, Geneviève Arnold, Gabriel Barrillier, Jean Batou, Isabelle Brunier, Jean-Louis Fazio, Sandra Golay, Delphine Klopfenstein Broggin, Eric Leyvraz, Simone de Montmollin, André Python, Pierre Ronget, Francisco Valentin, Georges Vuillod, Thomas Wenger

Date de dépôt : 29 janvier 2016

Proposition de motion

Déchets organiques, installation de Châtillon, il y a urgence !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant que :

- la politique de tri des déchets produit ses effets avec notamment une augmentation significative des déchets organiques ;
- le site de Châtillon arrive en fin de vie ;
- l'option Pôle Bio, validée par le Conseil d'Etat en 2013, n'est toujours pas construite et semble confrontée à des difficultés ;
- ce site doit satisfaire la zone d'apport « Rhône » qui couvre 80% du territoire genevois dont la Ville de Genève,

invite le Conseil d'Etat

à proposer rapidement un projet de prise en charge des déchets organiques en remplacement de l'installation de Châtillon.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour rappel, la motion 2182, invitait le département de l'environnement des transports et de l'agriculture (DETA) à étudier la faisabilité de l'implantation d'un Pôle Bio (nouvelle usine alliant la gestion des déchets verts et l'incinération des bois usagés) sur le site des Cheneviers afin d'éviter de construire deux usines à moins d'un kilomètre de distance. Lors des discussions qui ont accompagné le traitement de cette motion, les commissaires ont découvert que, au-delà du lieu d'implantation, le projet initial de Pôle Bio rencontrait également des difficultés financières. Le projet initial ayant ainsi pris du retard, l'étude de son implantation sur le site des Cheneviers s'avère d'autant plus pertinente. La motion 2182 a dès lors été votée le 26 novembre par la Commission de l'environnement.

Les résultats de l'étude et l'implantation alternative en synergie avec l'usine des Cheneviers prendront un certain temps. Or l'installation de Châtillon, où sont actuellement recyclés les déchets organiques (verts), arrive en fin de vie. Il a été dit en commission que des investissements conséquents devraient avoir lieu pour prolonger ce centre de traitement des déchets organiques.

Il convient également de prendre en considération qu'il reste dans les poubelles genevoises plus de 50% de déchets recyclables ; au regard de ces résultats, des efforts doivent encore être faits pour atteindre l'objectif cantonal de 50% de récupération des déchets urbains d'ici à 2017 (cf. plan de gestion cantonal des déchets 2014-2017). Le tri des déchets de cuisine issus des immeubles d'habitation représentent un vrai défi auquel s'ajoutent ceux liés à la logistique de récolte qui aujourd'hui s'opère à travers des pratiques diverses et complexes.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que, lors de l'élaboration du plan de gestion cantonal des déchets, les agriculteurs collaborant avec les communes de la zone Arve-Lac constituèrent le groupe des composteurs en bord de champs (GCBC) et postulèrent pour pérenniser leur pratique de compostage décentralisée sur la zone d'apport Rhône. A cette époque, le GESDEC et la commission de gestion globale des déchets étudièrent la situation et estimèrent qu'une seule installation gérant les déchets organiques et les déchets de bois (Pôle Bio) était préférable. Le Conseil d'Etat valida cette

proposition en 2013. Au vu du retard pris par Pôle Bio ne conviendrait-il pas de réexaminer la proposition des agriculteurs ?

Enfin, rappelons qu'il est toujours possible, en cas de problème majeur, d'exporter les déchets organiques vers les installations existantes des cantons de Vaud et du Valais.

La commission, suite aux auditions et à la discussion sur la motion 2182, a relevé qu'un certain flou régnait quant à la prise en charge de 80% des déchets organiques du canton à partir de 2016 (estimation de la fin de vie de Châtillon). Si Pôle Bio ne devait pas voir le jour d'ici là, comment, où et par qui seront gérés les déchets organiques de la zone d'apport Rhône ? Les SIG reprendront-ils cette mission ? Devrons-nous procéder à de coûteux investissements pour prolonger Châtillon ?

Au vu de ce qui précède, force est de constater que le « plan B » n'est pas élaboré et, comme gouverner c'est prévoir, il est plus qu'urgent de le mettre en place. C'est ce que demande cette motion de commission.

Aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions de lui réserver un bon accueil.